

Fiche pratique Consignes de remplissage de la feuille de soins en cas de déconditionnement pour délivrance fractionnée

Pour un même traitement, lorsque sont délivrés plusieurs conditionnements entiers et un conditionnement fractionné, la facturation doit s'opérer de la manière suivante :

- facturation du ou des conditionnements entiers dans les conditions habituelles sur une première ligne de facturation
- facturation de la boîte déconditionnée sur une deuxième ligne de facturation

1 ^{ère} ligne de facturation	Boîte entière	CIP + Prix unitaire + quantité (= nombre de boîtes)
2 ^{ème} ligne de facturation	Boîte déconditionnée	CIP + Prix unitaire* + quantité (toujours = 1) * $PU = (PU \text{ de la boîte } / \text{nbre d'unités du conditionnement}) \times (\text{nbre d'unités délivrées})$

Exemple

- délivrance d'un traitement de 26 gélules
- pour un conditionnement n'existant qu'en 10 gélules
- prix unitaire de la boîte = 27,30 €

Facturation de deux conditionnements entiers et de 6 unités de manière isolée

1 ^{ère} ligne de facturation	2 boîtes entières	CIP + 27,30 € (=PU) +2 (= quantité)
2 ^{ème} ligne de facturation	6 gélules	CIP + 16.38€* (=PU) + 1 (= quantité) *[(27,30 / 10) x 6]